



Déclaration d'Accident de travail tardive

Par **Lelene971**, le **30/06/2019** à **22:02**

Bonjour. Je me suis fait mal au dos le 2 juin dernier en essayant de relever à plusieurs reprises un patient au sol. Je suis infirmière en CDD depuis 4 ans dans un hôpital. Nous étions 2 lors de ces manœuvres, une autre collègue infirmière était présente. J'ai eu une douleur dans le bas du dos.

Pensant que ça allait passer, je n'ai pas eu la présence d'esprit de faire une déclaration d'AT.

Le 18 juin j'ai consulté un médecin car j'avais toujours mal. Il m'a prescrit une semaine de corticoïdes. Le 21 j'ai vu une ostéopathe.

Malgré tout ça, douleur persistante. Le médecin m'a prescrit une IRM lombaire le 28.

J'ai prévenu ma chef aujourd'hui le 30 juin mais elle craint qu'il ne soit trop tard même si sur le logiciel informatique ma collègue et moi avons fait des transmissions sur la difficulté à relever ce patient (que nous avons dû in fine installer au sol sur un matelas).

Mon IRM est prévue après-demain mardi 2 juillet. Puis-je faire une déclaration d'AT demain 1er juillet ou le jour de l'IRM même si l'accident a eu lieu il y a presque 1 mois ?

Merci d'avance.